

MAITRES D'OUVRAGE

**DEMATHIEU & BARD IMMOBILIER**  
50, avenue de la République  
94550 CHEVILLY LARUE

&

**COFFIM**  
18, rue de Tilsitt  
75017 PARIS

MAITRE D'ŒUVRE

**LAURENT FOURNET ARCHITECTES**  
26 à 30 rue du Pont Hardy  
77400 LAGNY SUR MARNE

***Construction de 17 logements PSLA***

***6 rue Lenoir  
94350 VILLIERS-SUR-MARNE***

**NOTICE DESCRIPTIVE**

**INDICE 1**

**du 19 Septembre 2016**

**VEFA**

*Conformément à l'arrêté du 10 Mai 1968*

## **PREAMBULE**

La présente opération est située dans la commune de Villiers-sur-Marne (Val de Marne). Le programme comprend la réalisation de 108 logements répartis en deux bâtiments, 1 local commercial à rez-de-chaussée et 101 places de stationnement réparties dans deux parkings à rez-de-chaussée et en sous-sol.

La présente notice descriptive a pour objet les 17 logements PSLA réalisés en VEFA.

La hauteur sous plafond est d'environ 2,50 m pour tous les étages du RDC à l'attique, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les noms de marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et les remplacer pour des prestations équivalentes dans le cas d'un matériel nouveau, en cas de force majeure (notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'Entreprise ou de fournisseurs, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux décrits, etc. ...) et plus généralement si des impératifs techniques le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestation prévue. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options. Les matériaux naturels tels que les carrelages peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de travaux modificatifs en options, dans le délai prévu dans le contrat de réservation. Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive, et faisant l'objet du catalogue d'options.

Les teintes, coloris et finitions des façades et des ouvrages des parties communes seront par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Seront admises de plein droit toutes les modifications de structure et d'agrément apportées par l'Architecte ou le Maître d'œuvre d'exécution, au cours des travaux ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter et parfaire l'harmonie de la construction.

L'opération répondra aux réglementations en vigueur et entre autres :

### Réglementation thermique :

- RT 2012

### Isolation acoustique :

- RA 2000.
- Respect du classement acoustique de façade.

### Réglementation concernant les personnes handicapées physiques :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

### Réglementation concernant l'incendie :

- Conforme à la réglementation en vigueur.

### Installations et équipements électriques :

- Conforme aux prescriptions de la NFC 15.100

Normes Parking

- Conforme à la norme NFP 91.120

Normes Ascenseurs

- Non prise en compte de la norme NFP 82.208. Respect du DTU 75.1 et de ses annexes.
- Non prise en compte de la norme NF P 82-751

## **NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX**

### **SOMMAIRE**

1.	<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</u> .....	5
2.	<u>LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</u> .....	9
3.	<u>ANNEXES PRIVATIVES</u> .....	17
4.	<u>PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</u> .....	19
5.	<u>EQUIPEMENTS GENERAUX</u> .....	24
6.	<u>PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS</u> .....	27

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### 1.1 Infrastructures

#### 1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse pour création de 1 niveau de sous-sol.  
Fouilles en rigoles, tranchées et en trou pour semelles de fondations et réseaux enterrés.  
Terrassements complémentaires pour l'ensemble du bâtiment.

#### 1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé par semelles filantes ou isolées, par puits courts, par pieux, etc. ... suivant les cas, en fonction des résultats de l'étude de sols et avis du Bureau de Contrôle.

### 1.2 Murs et ossatures

#### 1.2.1 Murs du sous-sol

##### 1.2.1.1 Murs périphériques

Voiles en béton armé. Epaisseur selon calculs. Cuvelage périmétrique selon nécessité.

##### 1.2.1.2 Murs de refends

Structure béton armé ou maçonnerie porteuse selon les cas. Epaisseur selon calculs.

#### 1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé de 16 cm ou en bloc maçonnés creux de 20 cm ou en maçonnerie terre cuite épaisseur selon calculs.
- **Isolation thermique** : doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire)
- **Revêtements de façades** :
  - Les façades seront revêtues en partie d'un enduit de parement type monocouche gratté fin de marque WEBER et BROUTIN ou équivalent, d'un revêtement pierres meulières collées et d'un revêtement briquettes, selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
  - Appuis en béton gris au droit des fenêtres ou pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium laqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

#### 1.2.3 Murs pignons

Le mur sera constitué de :

- **Structure** : Voile béton armé de 16 cm ou en blocs maçonnés de 20 cm.
- **Isolation thermique** : doublage intérieur en complexe isolant et parement plaque de plâtre, type Placomur ou équivalent (nature et épaisseur d'isolant suivant étude thermique réglementaire).
- **Revêtements de façades** :
  - Les façades seront revêtues en partie d'un enduit de parement type monocouche gratté fin de marque WEBER et BROUTIN ou équivalent selon plans architecte conformément aux exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.
  - Appuis en béton gris au droit des fenêtres ou pose des fenêtres sur équerres filantes, les appuis étant, dans ce cas, protégés par des bavettes en aluminium laqué. Seuils en béton au droit des portes fenêtres.

#### **1.2.4 Murs mitoyens**

Mur en maçonnerie ou béton armé.  
Polystyrène de 2 cm, en désolidarisation.  
Revêtements dito 1.2.3.

#### **1.2.5 Murs extérieurs divers (loggia – séchoirs)**

Maçonnerie ou béton armé avec parement dito façade.

#### **1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)**

Maçonnerie porteuse ou béton armé suivant étude de structure. Epaisseur suivant calculs.  
Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

#### **1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs d'appartements**

- Entre appartements contigus :  
En béton armé. Epaisseur 18 cm mini. Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations structures et acoustiques en vigueur.
- Entre appartements et autres locaux (escaliers, ascenseur, circulations, hall et locaux divers) :  
En béton armé. Epaisseur suivant calculs (18 cm minimum). Ajout d'un isolant si nécessaire, localisation, épaisseur et nature choisies en cohérence avec les réglementations thermique, structure et acoustique en vigueur.

### **1.3 Planchers**

#### **1.3.1 Planchers sur étage courant**

Planchers béton armé, épaisseur 20 cm ou plus selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique.

#### **1.3.2 Planchers sous terrasses**

Planchers béton armé épaisseur selon étude de structure, réglementations thermique et acoustique.  
Isolation thermique compatible pour recevoir l'étanchéité. Epaisseur suivant niveau d'isolation thermique réglementaire.

#### **1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés**

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementation incendie et réglementation acoustique. Isolant en sous face de dalle.

#### **1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts**

Planchers béton armé, épaisseur selon étude de structure, réglementations incendie, thermique et acoustique.

Selon nécessité technique, mise en œuvre d'un isolant en sous face de dalle ou d'un isolant thermique sous chape acoustique.

### **1.4 Cloisons de distribution**

#### **1.4.1 Entre pièces principales**

Cloisons sèches type Placopan de chez Placoplâtre ou équivalent, de 50 mm d'épaisseur.

#### **1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service**

Dito ci-dessus avec protection en pied contre les remontées d'humidité. Traitement hydrofuge des cloisons suivant nécessité réglementaire.

### **1.5 Escaliers**

#### **1.5.1 Escaliers**

Escaliers communs : En béton armé préfabriqué ou coulé en place.

#### **1.5.2 Escaliers de secours**

Sans objet.

### **1.6 Conduits de fumée et de ventilation**

#### **1.6.1 Conduits de fumées des locaux de l'immeuble**

Désenfumage de paliers d'étage par conduit en béton ou en conduit coupe-feu à base de plâtre, conformément aux exigences de la réglementation incendie.

#### **1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Ventilation des logements : conduit en acier galvanisé situé dans les gaines techniques.  
Ventilation des parkings et commerces : conduit en béton doublé d'un isolant (selon nécessité technique), épaisseur suivant étude thermique, acoustique et réglementation incendie.

#### **1.6.3 Conduits d'air frais**

Conduits conformes à la réglementation pour arrivée d'air frais aux locaux à ventiler selon nécessité technique.

#### **1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie**

Evacuation des gaz brûlés de la chaufferie par conduit inox, dimensions suivant réglementation en vigueur.

#### **1.6.5 Ventilation haute de chaufferie**

Ventilation naturelle par conduits métalliques ou maçonnés, en respect avec la réglementation en vigueur.

### **1.7 Chutes et grosses canalisations**

#### **1.7.1 Chutes et descentes d'eaux pluviales**

Pour les descentes traversant des volumes habitables : conduits verticaux d'évacuation en PVC encloisonnés dans les gaines techniques.

Pour les descentes extérieures : chutes verticales d'eaux pluviales en PVC, zinc ou acier galvanisé, au choix du Maître d'Ouvrage.

#### **1.7.2 Chutes des eaux usées et eaux vannes**

Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire.

### **1.7.3 Canalisations en sous-sol**

Tuyaux en PVC M1 dans l'ensemble du sous-sol.  
Protection des canalisations verticales exposées aux chocs jusqu'à une hauteur d'un mètre.

### **1.7.4 Branchement aux égouts**

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux attentes du réseau public en limite de propriété au moyen d'une station de relevage selon nécessité technique.

## **1.8 Toitures**

### **1.8.1 Charpente, couverture et accessoires**

Charpente en bois de type industrielle.

Couverture réalisée en tuiles plates mécaniques et bac acier conformément au Permis de Construire.

### **1.8.2 Etanchéité et accessoire**

- Terrasse accessible : étanchéité élastomère sur isolation destinée à recevoir une protection par dalles sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.
- Terrasse inaccessible : étanchéité élastomère sur isolation autoprotégée ou destinée à recevoir une protection par gravillons ou par végétalisation de type Toundra de chez Sopranature ou équivalent, suivant plans architectes.
- Débords de sous-sol : étanchéité élastomère sur la dalle haute du sous-sol, destinée à recevoir de la terre végétale ou, dans les zones de terrasses privatives, des dalles sur plots type Estampe des Etablissements Monvoisin ou équivalent, suivant plans architectes.

### **1.8.3 Souches et cheminées, ventilation**

- Ouvrages en béton armé ou maçonnerie
- Trainasse de VMC en tôle galvanisée
- Ventilation de chutes en PVC



## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 Sols et plinthes**

#### **2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales**

Séjour, pièces ouvertes sur le séjour :

Pose d'un revêtement de sol PVC en lés référence TX Selection des établissements Tarkett ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 3 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthe sapin de 7 cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

Chambres et placards attenants :

Pose d'un revêtement de sol PVC en lés référence TX Selection des établissements Tarkett ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 3 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthe sapin de 7 cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

#### **2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service**

Cuisine fermée

Pose d'un revêtement de sol PVC en lés référence TX Selection des établissements Tarkett ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 3 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthe sapin de 7 cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

Salle de bains, salle d'eau, W-C

Pose d'un revêtement de sol PVC en lés référence TX Selection des établissements Tarkett ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 3 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthe sapin de 7 cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

#### **2.1.3 Sols et plinthes des entrées, dégagements**

Pose d'un revêtement de sol PVC en lés référence TX Selection des établissements Tarkett ou équivalent. Coloris au choix de l'Acquéreur parmi 3 dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthe sapin de 7 cm de hauteur au pourtour des pièces. Finition : peinture blanche.

#### **2.1.4 Sols des balcons, loggias non étanchés**

En dalle béton brut.

### **2.2 Revêtements muraux (autres que enduits, peinture, papiers peints)**

#### **2.2.1 Salles de bains et salles d'eau**

Revêtement en faïence 25\*40 cm des Etablissements Saloni ou équivalent (choix parmi 3 coloris dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage).

- A hauteur d'huissier sur le pourtour de la douche ou de la baignoire.

#### **2.2.2 Cuisine**

Revêtement en faïence 20\*20 cm de couleur blanche des Etablissements Saloni ou équivalent.

- Sur 0,60 m de hauteur sur paroi d'adossement de l'évier.

### **2.3 Plafonds (sauf peintures, teintures)**

#### **2.3.1 Plafonds des pièces intérieures**

Parement béton ragréé par produit de surfacage suivant nécessité.

*Nota : Pour des raisons techniques, certaines zones pourront comporter des faux plafonds surbaissés ou des soffites en plaque de plâtre.*

### **2.3.2 Plafonds des sechoirs à l'air libre**

Sans objet

### **2.3.3 Plafonds des loggias**

Peinture type pliolithe.

### **2.3.4 Sous-face des balcons**

Peinture type pliolithe.

### **2.3.5 Sous-face des débords de plancher à l'extérieur**

Peinture type pliolithe.

## **2.4 Menuiseries extérieures**

### **2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales**

Menuiseries PVC blanc, ouvrantes à la Française. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

### **2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services**

Menuiseries PVC blanc ouvrantes à la Française. Les profils de menuiseries, la nature et l'épaisseur du vitrage seront déterminés en fonction du classement acoustique retenu pour les façades et des résultats de l'étude thermique.

Les menuiseries des salles d'eau et salles de bain auront un vitrage dépoli.

## **2.5 Fermetures extérieures et occultations**

### **2.5.1 Pièces principales**

Volet roulant en PVC avec coffre en applique, à commande manuelle.

Localisation : sur toutes les baies à RdC, sur toutes les chambres et sur les séjours en étages.

### **2.5.2 Pièces de service**

Cuisines au Rez-de-Chaussée : Volet roulant en PVC avec coffre en applique, à commande manuelle.

Cuisines en étage : sans objet.

Salles de bain et salles d'eau : pas d'équipement.

## **2.6 Menuiseries intérieures**

### **2.6.1 Huisseries et bâtis**

Huisseries métalliques.

### **2.6.2 Portes intérieures**

- Portes isoplanes à âmes alvéolaires à recouvrement, finition prélaqué usine, largeur suivant plan
- Quincaillerie en aluminium anodisé sur rosace type Loggio de chez Vachette ou équivalent.

- Serrure à mortaiser - (pêne dormant ½ tour pour les chambres - bec de cane à condamnation pour salle d'eau, salle de bains et WC).
- Un butoir 3737 des établissements Vachette ou équivalent posé au sol.

### **2.6.3 Impostes en menuiserie**

Sans objet.

### **2.6.4 Portes palières**

- Portes à âme pleine de type Phone 29 de chez Malerba, finition peinture
- Equipement poignée de tirage côté extérieur de marque Secumax One chez Vachette ou équivalent.
- Serrure et cylindre A2P\*
- Equipement : viseur optique, arrêt de porte par butoir fixé au sol.
- Isolation par joint isophonique et seuil à la suisse en bois

### **2.6.5 Placards**

Les placards seront équipés d'une porte coulissante (ou battante pour les largeurs inférieures à 90 cm), toute hauteur, en panneaux de particule finition frêne blanc, gamme Kendoors 10 mm des établissements Sogal, ou équivalent.

Localisation des placards : suivant plans.

### **2.6.6 Portes de locaux de rangement**

Dito 2.6.2.

### **2.6.7 Moulures et habillages**

Les portes palières recevront un champlat d'habillage côté palier. (sans objet dans le cas de porte donnant sur l'extérieur ou sur coursives)

## **2.7 Serrurerie et garde-corps**

### **2.7.1 Garde-corps et barres d'appui**

Garde-corps et barres d'appui réalisés en métal thermolaqué, fixation par platines boulonnées.

Type de garde-corps et de barres d'appuis suivant plans et détails de l'Architecte.

### **2.7.2 Grilles de protection des baies**

Sans objet.

### **2.7.3 Ouvrages divers**

Séparatif de balcon en bois ou en vitrage dépoli dans un cadre en métal, suivant plan de façades.

## **2.8 Peinture, papiers, tentures**

### **2.8.1 Peintures extérieures et vernis**

2.8.1.1 Sur menuiseries  
Sans objet.

#### 2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

#### 2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet (serrurerie extérieure thermolaquée)

#### 2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons

- Sur enduit : sans objet
- Habillages en bois : lasure ou peinture ou vernis
- Modénatures de façades : à peinture pliolite
- Murs des loggias peinture ou dito revêtement de façade
- Plafond des loggias, sous-faces et rives des balcons : après préparation du support, deux couches de peinture de type pliolite sur les surfaces non enduites.

### 2.8.2 Peintures intérieures

#### 2.8.2.1 Sur menuiseries

Après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique satinée de teinte blanche.

#### 2.8.2.2 Sur murs

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans le cas des cuisines ouvertes sur le séjour, peinture acrylique satinée de teinte blanche sur murs des cuisines et séjours.

#### 2.8.2.3 Sur plafonds

Dans toutes les pièces sèches : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition mate.

Dans toutes les pièces humides : après préparation soignée et adaptée aux supports, deux couches de peinture acrylique, finition satinée.

Dans le cas des cuisines ouvertes sur le séjour, peinture acrylique satinée de teinte blanche sur plafonds des cuisines et séjours.

#### 2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauterie, éléments de chauffage et divers

Peinture glycérophtalique.

### 2.8.3 Papiers peints

Sans objet

### 2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc. ...)

Sans objet

## 2.9 Equipements intérieurs

### 2.9.1 Equipements ménagers

#### 2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Pour les T1 et certains T2 (suivants plans) :  
Kitchenette 1,20 x 0.60 posée sur meuble avec évier en inox une cuve, un égouttoir et plaque de cuisson électrique 2 feux.

Pour les autres logements :  
Evier inox 1 cuve, 1 égouttoir, 1,20 x 0,60, posé sur meuble  
Robinetterie : Mitigeur gamme Olyos des établissements Idealstandard ou équivalent.

#### 2.9.1.2 Appareils et mobilier

Pour les T1 et certains T2 (suivants plans) :  
Meuble pour kitchenette en mélaminé avec emplacement pour réfrigérateur bas (appareils ménagers non fourni)

Pour les autres logements :

Meuble sous évier en aggloméré, finition mélaminée blanc avec emplacement prévu pour lave-linge ou machine à laver la vaisselle (appareils ménagers non fournis), suivant plans.

#### 2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

### 2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

#### 2.9.2.1 Distribution d'eau froide

A partir de la colonne montante en PVC, distribution intérieure en tube PER ou cuivre.

#### 2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

La production d'eau chaude sanitaire sera réalisée par une chaudière collective à gaz.  
Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent.  
Manchette en attente pour installation éventuelle d'un compteur (à la charge du concessionnaire et du syndic)

#### 2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet (en cas de production d'ECS collective)  
Ou  
Production d'eau chaude par la chaudière individuelle.  
Distribution intérieure en tube cuivre ou PER apparent

#### 2.9.2.4 Evacuations

Du type séparatif ou chutunic avec raccordement en PVC aux appareils.

#### 2.9.2.5 Distribution gaz

Sans objet

#### 2.9.2.6 Branchements en attente

Pour les T1, T2 :  
1 robinet d'arrêt sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 1 machine.  
2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.

En cas d'impossibilité de placer une machine dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle d'eau.

Pour les autres logements, à partir du T3 :

1 robinet d'arrêt double sur eau froide, en attente sous évier avec raccord normalisé au nez, permettant le raccordement de 2 machines.

2 évacuations EU siphonnées en attente sous évier.

En cas d'impossibilité de placer le lave-linge dans la cuisine, le robinet sera placé dans la salle de bain ou salle d'eau.

#### 2.9.2.7 Appareils sanitaires

##### Salles de bains

- Baignoire acier émaillé blanche type Contesa de chez Roca ou équivalent. Dimensions 170\*70 cm ou 180\*70, suivant plan. Tablier en panneau mélaminé blanc.
- Fourreau aiguillé en attente sous les baignoires permettant la mise en place ultérieure d'une douche PMR avec pompe de relevage intégrée (l'éventuelle création d'une douche par l'acquéreur nécessitera la mise en place d'un pare douche pour respecter les volumes de sécurité de la NFC 15.100)
- Lavabo sur colonne type Polo des Etablissements Roca ou équivalent.

##### Salles d'eau :

- Receveur de douche à poser en porcelaine de couleur blanche de type Polo de chez Roca ou équivalent, posé au sol ou sur socle, dimensions suivant plans (minimum 80 x 80 cm), couleur blanche, avec bonde siphon, grille dans le socle au droit du siphon.
- Lavabo sur colonne type Polo des Etablissements Roca ou équivalent.

##### W.C :

- Cuvette en porcelaine de couleur blanche avec réservoir attenant, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 L, de type Neo des Etablissement Roca ou équivalent.

#### 2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé ou équivalent de la gamme Olyos de chez idealstandard ou équivalent.

- Pour lavabo : mitigeur monocommande
- Pour baignoire et douche :
  - mitigeur monocommande
  - Ensemble de douche : barre de 900 mm avec supports muraux métalliques - flexible métal 1750 mm - douchette à main modèle Aqua S1 de chez Ideal standard.
- Pour robinet de puisage extérieur :  
Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

Localisation du robinet de puisage: pour tous les jardins privatifs et pour les terrasses privatives d'une superficie supérieure à 20 m<sup>2</sup>.

#### 2.9.2.9 Accessoires divers

Mise en œuvre d'un miroir au-dessus du lavabo ; dimension 60 x 60.

## 2.9.3 Equipements électriques

### 2.9.3.1 Type d'installation

L'installation sera conforme à la norme NFC 15.100.  
Installation encastrée sous fourreaux.

Protection des circuits par disjoncteurs divisionnaires ou coupes circuits à fusibles calibrés.

### 2.9.3.2 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 kVA selon le type de logement.

### 2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

L'équipement électrique des logements sera conforme à la norme NFC 15.100.

Sauf spécification contraire, les points d'éclairage sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

Appareillage type Niloé des établissements Legrand ou équivalent, réparti de la façon suivante :

Séjour	1 point d'éclairage Une prise de courant par tranche de 4 m <sup>2</sup> avec un minimum de 5. Dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.
Chambres	1 point d'éclairage en plafond, commandé par simple allumage. 3 prises de courant 16 A+T Pour la chambre accessible PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Cuisine de plus de 4 m <sup>2</sup>	1 point d'éclairage en plafond 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier 6 prises non spécialisées 16A dont 4 à la hauteur du plan de travail. (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage.) Une sortie de fil pour hotte 3 prises 16A spécialisées pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 prise ou boîte 32 A pour la cuisinière ou la plaque de cuisson
Cuisine de moins de 4 m <sup>2</sup>	1 point d'éclairage 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier 3 prises non spécialisées 16A dont 2 à la hauteur du plan de travail (dans les logements accessibles aux PMR, une de ces prises sera située à côté de la commande d'éclairage) Une sortie de fil pour hotte 1 prise 16A spécialisée pour gros électroménager 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge si celui-ci n'est pas en SdB (suivants plans architecte) 1 boîte 32 A pour la plaque de cuisson
Salle de bain	1 point d'éclairage en plafond commandé par simple allumage 1 point d'éclairage en applique au-dessus du miroir

	1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Salle d'eau	1 point d'éclairage en plafond 1 point d'éclairage en applique au-dessus du miroir 1 prise Eventuellement 1 prise spécialisée 16 A pour lave-linge suivant plans architecte Pour les salles de bains accessibles aux PMR : une prise de courant supplémentaire à proximité de la commande d'éclairage
Entrée	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T Tableaux d'abonné semi encastré avec portillon.
Dégagement	1 point d'éclairage en plafond ou en applique 1 prise 16 A+T
WC indépendant :	1 point d'éclairage  pour les WC accessible aux PMR : 1 prise 16 A+T située à côté de la commande d'éclairage
Balcons et loggias	Sans objet
Terrasses accessibles Surface supérieure à 20 m <sup>2</sup>	1 prise 16 A+T étanche (commandée)

#### 2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie sera intégrée dans le tableau du logement.  
Commande par bouton poussoir côté palier.

### 2.9.4 Chauffage, cheminée, ventilation

#### 2.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage : installation de type collectif gaz provenant de la chaudière collective située au sous-sol de l'immeuble.
- Ventilation : Ventilation simple flux hygroréglable B de type ventilation mécanique contrôlée.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de  $-5^{\circ}\text{C}$  :  
+  $19^{\circ}\text{C}$  dans toutes les pièces avec possibilité d'obtenir +  $20^{\circ}\text{C}$  dans les salles de bains et salles d'eau.

#### 2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Radiateurs type REGGANE 3000 de chez FINIMETAL ou équivalent, dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques



#### 2.9.4.4 Conduits de fumée

Evacuation des fumées par ventouse ou conduit 3CE.

#### 2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Conduits en tôle galvanisée

Bouches d'extraction dans les salles de bains, salles d'eau, W.C et cuisine (bouche à double débit pour les cuisines et WC).

#### 2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Prises d'air en façade des pièces sèches, bouches incorporées dans les menuiseries ou dans les coffres de volets roulants.

### 2.9.5 Equipement intérieur des placards

#### 2.9.5.1 Placards

Tablette haute mélaminée avec tringle chromée en sous face formant penderie.

#### 2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

### 2.9.6 Equipements de télécommunications

#### 2.9.6.1 Radio T.V.

1 prise TV FM dans le séjour de chaque logement, 1 prise dans la chambre principale.

#### 2.9.6.2 Téléphone

1 prise RJ 45 dans le séjour

1 prise RJ 45 dans chaque chambre.

1 prise RJ 45 dans la cuisine

#### 2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Combiné vidéophone noir et blanc dans chaque logement avec secret de conversation et commande d'ouverture de la porte d'accès.

### 2.9.7 Autres Equipements

- Fibre optique

Câblage du bâtiment depuis le réseau public jusqu'aux logements : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage. Câblage intérieur non prévu.

- Equipements de prévention incendie

Les Avertisseurs de Fumée (un par niveau)

seront installés dans chaque logement hors des espaces de cuisine ou des salles d'eau, conformément à la norme NF EN 14604.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1 Caves, celliers, greniers

Sans objet

#### 3.2 Parkings couverts

##### 3.2.1 Murs ou cloisons

Béton banché ou maçonnerie de parpaings.

##### 3.2.2 Plafonds

Béton brut de décoffrage avec flocage ou isolation thermique sous les logements. Epaisseur de l'isolant suivant calculs de l'étude thermique.

##### 3.2.3 Sols

Dallage ou plancher béton avec incorporation d'un durcisseur type SURFAQUARTZ ou équivalent.

Bandes de séparation et numérotage des places de parking.

##### 3.2.4 Portes d'accès

Sans objet

##### 3.2.5 Ventilation

Grilles de ventilation intérieures en acier à peindre.

Grilles de ventilation extérieures en aluminium anodisé ou grille acier laqué.

Ventilation naturelle du parking en sous-sol conforme à la réglementation.

##### 3.2.6 Equipement électrique

Sans objet.

Respect du décret n°2011-873 du 25 juillet 2011 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables dans les bâtiments et aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos : les dispositions constructives (hors câblage) permettent d'accueillir ultérieurement des bornes et un comptage individuel pour la recharge normale de véhicules électriques ou hybrides, pour au moins 10 % des places destinées aux véhicules automobiles, avec un minimum d'une place. Dans ce but, des dispositions conservatoires seront prises (emplacement dans le TGBT, dimensionnement des câbles et des protections en amont, fourreaux complémentaires, chemins de câbles plus larges, etc. ...).

#### 3.3 Parkings extérieurs

##### 3.4.1 Sol

Revêtement en enrobé

##### 3.4.2 Délimitation au sol

Bande de séparation en peinture

##### 3.4.3 Système de repérage

Numérotation de places en peinture

##### 3.4.4 Système condamnant l'accès

Portail motorisé battant ou coulissant commandé par télécommande (2 par place de stationnement)

## PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

### **3.4 Hall d'entrée de l'immeuble**

#### **3.4.1 Sols**

Carrelage en grés cérame selon plan de décoration du hall de l'architecte. Format suivant calepinage des sols, pose collée sur chape flottante.

Tapis d'entrée encastré type Tuftiguard avec cadre en fer cornière.  
Plinthes assorties au sol.

#### **3.4.2 Parois**

Enduit décoratif type Tollofect et/ou carrelage grés cérame et/ou panneau décoratif en mélaminé dans le SAS suivant plans architecte

#### **3.4.3 Plafonds**

Faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone.  
Peinture acrylique satinée en finition.

#### **3.4.4 Eléments de décoration**

Miroir

#### **3.4.5 Porte d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Ensemble d'entrée formant sas, composé d'une porte battante à 2 vantaux entièrement vitrée (vitrage de sécurité) avec encadrement en métal thermolaqué.

Poignée de manœuvre aux 2 faces du vantail ouvrant en tube aluminium.

Ventouses de fermeture.

Contrôle d'accès :

\* 1<sup>ère</sup> porte (porte extérieure du sas) : portier vidéophone avec répertoire électronique. Les boîtiers seront incorporés dans un poteau technique ou en maçonnerie. Commande VIGIK pour concessionnaires et contrôle d'accès résidents.

\* 2<sup>ème</sup> porte (porte dans le hall permettant d'accéder aux circulations) : commandée par lecteur VIGIK et clavier électronique à code de type TERCODE de chez BTICINO ou équivalent.

#### **3.4.6 Boîtes aux lettres et à paquets**

Ensemble de boîtes aux lettres, conforme aux normes PTT version simple face, de type Languedoc des établissements Decayeux ou équivalent, encastré dans des carreaux de plâtre hydrofuge. Ouverture totale de la face avant, portillons individuels, tableau indicateur avec noms et numéros d'appartement, 2 formats A4.

Finition : laqué ou anodisé.

Corbeille à papier intégrée.

#### **3.4.7 Tableau d'affichage**

Incorporé dans l'ensemble boîte aux lettres ou indépendant et situé dans le sas d'entrée.

#### **3.4.8 Chauffage**

Sans objet.

### **3.4.9 Equipement électrique**

- Spots type Tropic des établissements Thorn Europhane ou équivalent encastrés dans le faux plafond, ou coupoles encastrées, et/ou appliques décoratives avec réflecteurs orientés vers le sol, suivant plans de détail des halls.
- Allumage sur minuterie commandé par bouton poussoir lumineux type Niloé Legrand ou équivalent ou par détecteurs de présence.

## **3.5 Circulation de rez-de-chaussée - Couloirs et hall d'étages**

### **3.5.1 Sols**

#### Rez-de-chaussée

Dito hall d'entrée.

#### Etages

Mise en œuvre d'une moquette polyamide décorative en lès type Best Design des Etablissements Balsan ou équivalent. Pose collée.  
Plinthe en médium finition peinture, de 0,10 m de haut.

### **3.5.2 Murs**

Peinture acrylique. Finition mate. Couleur au choix de l'architecte.

### **3.5.3 Plafonds**

Peinture acrylique mate et faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone selon nécessité pour le respect de la réglementation acoustique.

### **3.5.4 Eléments de décoration**

### **3.5.5 Chauffage**

Sans objet.

### **3.5.6 Portes**

Portes d'accès aux escaliers : porte bois à âme pleine, finition peinture, coloris au choix de l'architecte. Garniture de type Logio de chez Vachette.

Portes d'accès aux gaines techniques :

### **3.5.7 Equipement électrique**

Eclairage et équipement des circulations communes par des luminaires type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent. Pose murale en applique ou en plafonnier.  
Allumage par détecteur de présence.  
Eclairage et balisage de sécurité selon nécessité, conformément à la réglementation.  
1 PC 14 A+T située dans la gaine technique palière.

## **3.6 Circulation du sous-sol**

### **3.6.1 Sols**

- Circulation véhicule : Dallage ou plancher béton.
- Sas et paliers d'ascenseur : Peinture anti-poussière dans les sas et sur paliers ascenseur

### **3.6.2 Murs**

- Circulation véhicule : Murs en béton ou maçonnerie.
- Sas et paliers d'ascenseur : Peinture vinylique.

### **3.6.3 Porte d'accès**

- Accès véhicule : d'accès au parking métallique basculante électrique, commandée par télécommande (2 par place de stationnement) avec possibilité de déverrouillage manuel des portes.
- Accès piéton depuis l'immeuble : Portes pleines coupe-feu ou pare flamme suivant réglementation, équipées de ferme porte type TS 77 des établissements Dorma. Parements finition peinture. Serrure à mortaiser avec quincaillerie de marque Logio de chez Vachette ou équivalent.

### **3.6.4 Rampes pour véhicules**

Rampe en béton. Finition balayée pour rampe intérieure et rampe extérieure ne donnant pas sur sous-sol.  
Chasse roue béton.

### **3.6.5 Equipements électriques**

Eclairage de la circulation des véhicules par des appareils de type réglette à tubes fluorescents type AQUAFORCE 2 des établissements THORN ou équivalent, allumage par détection de présence et ouverture de la porte de parking,  
Balisage de sécurité par blocs autonomes et satellites, conforme aux normes et règlements en vigueur.

Sas et palier ascenseur en sous-sol : applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent, allumage sur minuterie commandé par détection de présence ou par bouton poussoir de type Plexo.  
Eclairages de sécurités et balisages suivant réglementation.

## **3.7 Cage d'escalier**

### **3.7.1 Sols des paliers d'escalier**

Peinture de sol anti-poussière.

### **3.7.2 Murs**

Peinture vinylique blanche.

### **3.7.3 Plafonds**

Peinture vinylique blanche.

### **3.7.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, garde-corps, sous-face de la paillasse**

Marche et contre-marche : Peinture de sol anti-poussière.

Main-courante en acier thermolaqué

Sous-face de la paillasse : peinture vinylique blanche

### **3.7.5 Chauffage, ventilation**

Chauffage : Sans objet.

Ventilation : En partie haute des cages d'escaliers d'étages à l'abri des fumées par châssis de toit conforme à la réglementation incendie.

### **3.7.6 Eclairage**

Applique type VOILA des établissements SECURLITE ou équivalent.

Allumage par détection de présence.

### **3.8 Locaux communs**

#### **3.8.1 Local vélos et local poussette :**

Sols	:	Peinture de sol en résine polyuréthane, plinthes de même nature de 100 mm de haut.
Murs	:	Peinture vinylique
Plafonds	:	Béton brut ou isolation thermique sous logements
Eclairage	:	Hublot type Super 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	Porte bois finition peinture, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point avec clé sur organigramme.
Equipement	:	Dispositif d'accrochage vélos.

#### **3.8.2 Buanderie collective**

Sans objet

#### **3.8.3 Séchoir collectif**

Sans objet

#### **3.8.4 Locaux de rangement et d'entretien**

#### **3.8.5 Locaux sanitaires**

Sans objet

### **3.9 Locaux sociaux**

#### **3.9.1 Salle de bricolage**

#### **3.9.2 Salle de jeux et de réunions**

### **3.10 Locaux techniques**

#### **3.10.1 Local de réception des ordures ménagères**

Sols	:	Chape hydrofugée rapportée avec pente vers siphon de sol, carrelage en grès cérame antidérapant, plinthes à gorge de 0,10 m de haut.
Murs	:	Peinture vinylique blanche sur murs, avec carrelage sur 1 m de hauteur.
Plafonds	:	Isolation thermique sous logements, peinture vinylique blanche.
Eclairage	:	Hublot type Super 400 des établissements Sarlam ou équivalent, allumage par détection de présence ou bouton poussoir sur minuterie.
Porte	:	Porte bois finition peinture, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
Ventilation	:	Ventilation naturelle ou ventilation mécanique par conduit indépendant.
Point d'eau	:	Robinet de puisage à clé anti-gel

#### **3.10.2 Chaufferie**

Sols	:	Béton brut.
Murs	:	Béton brut
Eclairage	:	Hublot type Super 400 des établissements Sarlam ou équivalent.

- Porte : Porte bois finition peinture, avec ferme porte, garniture type Logio des établissements Vachette ou équivalent, béquille simple côté intérieur, poignée de tirage côté extérieur, serrure de sûreté 1 point sur organigramme.
- Ventilation : Ventilation naturelle.

### **3.10.3 Sous-station de chauffage**

Sans objet

### **3.10.4 Local des surpresseurs**

Sans objet. L'éventuel surpresseur (selon nécessité technique) sera situé dans le local eau.

### **3.10.5 Local transformateur EDF**

4. Transformateur selon préconisations ErDF.

#### **4.1.1 Local machinerie ascenseur**

Sans objet (ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

#### **4.1.2 Local ventilation mécanique**

Extracteur de VMC installé en terrasse ou en comble accessible depuis les parties communes. L'accès se fait par une trappe de visite depuis le palier du dernier niveau ou depuis de skydome de désenfumage de l'escalier.

## **4.2 Conciergerie**

### **4.2.1 Composition du local**

Sans objet.

### **4.2.2 Equipements divers**

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX

### 5.1 Ascenseurs

- \* 1 ascenseur par cage d'escalier ou entrée
- \* Appareil électrique desservant tous les niveaux.
- \* Charge utile 630 kg, vitesse 0,63 m/s.
- \* Portes automatiques à ouverture latérale avec contact de réouverture.
- \* Portes palières en inox brossé au Rez-de-Chaussée, finition peinture au sous-sol et dans les étages.
- \* Portes cabines acier inoxydable.
- \* Remise à niveau manuelle de la cabine.
- \* Commande par lecteur vigick en cabine pour accès aux étages depuis les sous-sols.
- \* Indicateur de sens de marche et d'arrivée à rez-de-chaussée.

#### Equipements cabine :

- \* Parois revêtues de panneaux en stratifié.
- \* Sol avec revêtement dito hall.
- \* Eclairage encastré en plafond ou dans une des parois.
- \* Mains courantes en aluminium.
- \* Miroir sur fond de cabine.
- \* Bouton d'appel avec transmetteur assurant le report, chez l'ascensoriste, des appels cabines (liaison filaire ou GSM)

### 5.2 Chauffage - Eau chaude

#### 5.2.1 Equipement thermique de chauffage

##### 5.2.1.1 Production de chaleur

L'installation de chauffage sera de type collectif gaz provenant de la chaudière collective située au sous-sol de l'immeuble

##### 5.2.1.2 Régulation automatique Suivant étude technique

##### 5.2.1.3 Pompes et brûleurs Suivant étude technique

##### 5.2.1.4 Accessoires divers 5.2.1.5 Suivant étude technique

##### 5.2.1.6 Colonnes montantes Colonnes montantes en acier situées en gaine palière. Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel (non fourni)

#### 5.2.2 Service d'eau chaude

##### 5.2.2.1 Production d'eau chaude

La production l'eau chaude sera assurée par la chaudière collective située au sous-sol de l'immeuble

##### 5.2.2.2 Réservoirs Ballons de stockage dimensionné suivant étude technique

##### 5.2.2.3 Pompes et brûleurs Suivant étude technique



#### 5.2.2.4 Comptage général

Comptage général sur le départ ECS en chaufferie

#### 5.2.2.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression situées en gaines palière ou dans les gaines techniques logements.

Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel (non fourni)

### **5.3 Télécommunications**

#### **5.3.1 Téléphone**

Installation conforme à la réglementation.

#### **5.3.2 Antenne T.V. et Radio**

Antenne collective en toiture du bâtiment permettant la réception des chaînes hertziennes et de la TNT.

#### **5.3.3 Réseau Fibre Optique**

Fourreaux aiguillés et goulotte verticale dans gaines palières.

Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement

### **5.4 Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères**

Local de stockage des ordures ménagères situées à rez-de-chaussée. Containers roulant fournis par la Ville, à déposer en fonction du cycle d'enlèvement dans la zone prévue à cet effet en limite de propriété.

### **5.5 Ventilation mécanique des locaux**

Installation complète de ventilation mécanique contrôlée pour tous logements, conforme à la réglementation.

Système de VMC permettant de respecter le niveau d'isolation thermique réglementaire.

### **5.6 Alimentation en eau**

#### **5.6.1 Comptages généraux**

Le compteur général sera situé dans l'immeuble (local eau) ou dans le citerneau extérieur avec vanne d'arrêt général.

Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

#### **5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression**

Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

#### **5.6.3 Colonnes montantes**

Colonnes montantes en PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients

#### **5.6.4 Branchements particuliers**

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement ainsi qu'une manchette permettant la pose éventuelle de compteurs individuels (non fournis).

### **5.7 Alimentation en gaz**

#### **5.7.1 Colonnes montantes**

Sans objet.

#### **5.7.2 Branchements et comptage particuliers**

#### **5.7.3 Sans objet. Comptage de service généraux**

### **5.8 Compteur général situé en chaufferie. Alimentation en électricité**

#### **5.8.1 Comptages des services généraux**

1 comptage pour les services généraux du bâtiment.  
1 comptage pour les services généraux du « parking commun » en sous-sol.  
Les comptages seront situés dans le local BT ou en gaine palière.

#### **5.8.2 Colonnes montantes**

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par EDF.

#### **5.8.3 Branchements et comptages particuliers**

Tableau de comptage dans les gaines techniques avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

Mise à disposition d'un abonnement à une plateforme de suivi des consommations de type EFFINEO pendant une durée de 3 ans.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **6.1 Voirie et parkings**

#### **6.1.1 Voirie d'accès**

Sans objet.

#### **6.1.2 Trottoirs**

Sans objet.

#### **6.1.3 Parkings visiteurs**

Sans objet

### **6.2 Circulation des piétons**

#### **6.2.1 Accès à l'entrée des bâtiments**

Sans objet.

### **6.3 Espaces verts**

#### **6.3.1 Aire de repos**

Sans objet.

#### **6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**

Suivant projet et plans Architecte, haies et végétaux divers.

#### **6.3.3 Engazonnement**

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

#### **6.3.4 Arrosage**

Robinet de puisage à clé en façade des bâtiments pour l'arrosage des espaces verts communs.

#### **6.3.5 Bassins décoratifs**

Sans objet

#### **6.3.6 Cheminements**

Sans objet..

### **6.4 Aire de jeux et équipements sportifs**

Sans objet.

### **6.5 Eclairage extérieur**

#### **6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

Numérotation postale de chaque bâtiment.

#### **6.5.2 Eclairage des espaces extérieurs**

Sans objet.

## **6.6 Clôtures**

### **6.1.1 Sur rue**

Sans objet.

### **6.1.2 Avec les propriétés voisines**

Sans objet.

## **6.7 Réseaux divers**

### **6.7.1 Eau**

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

### **6.7.2 Gaz**

L'alimentation en gaz se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'à la chaufferie. Mise en œuvre d'un coffret de coupure en limite de propriété.

### **6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)**

Sans objet.

### **6.7.4 Poste d'incendie, extincteurs**

Extincteurs dans les parkings en sous-sol suivant demande des services de sécurité.

### **6.7.5 Egouts**

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

### **6.7.6 Epuration des eaux**

Sans objet.

### **6.7.7 Télécommunications**

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

Fibre optique : dito 2.9.6.3

### **6.7.8 Drainage du terrain**

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

### **6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs.  
Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

Fait à,  
Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE